

Nouveaux cédéroms de la BNF : quelles utilisations ?

par Dominique Lahary

Bibliothèque départementale du Val-d'Oise

Nous avons l'intention de publier dans ce numéro une synthèse des points de vue des utilisateurs sur les nouveaux produits bibliographiques de la BNF sur cédérom : autorités de BN-OPALE, documents sonores, audiovisuels et multimédias (DSAM) et catalogue général. Nous avons dû y renoncer car nous manquons encore de recul pour faire état d'expériences significatives, et nous contenter de quelques indications préliminaires.

Certains sites n'ont pu encore consulter ces cédéroms à cause de problèmes techniques, notamment ceux voulant consulter en réseau le cédérom du catalogue général.

La quasi-totalité des bibliothèques ayant commencé à utiliser un ou plusieurs de ces produits ne s'en sont servie que pour la consultation. S'agissant des autorités, cela correspond au premier besoin exprimé : l'aide à l'indexation. Mais il y a d'autres motifs à cette absence de récupération : les questions de format. Si à cet égard, le catalogue général ne pose guère de problème sérieux, il n'en est pas de même des deux autres produits. Pour récupérer des autorités en INTERMARC(A), il faut le plus souvent procéder à une conversion. Quant à la structure particulière de l'UNIMARC du cédérom DSAM, elle n'est pas traitable par les chargeurs UNIMARC habituels des logiciels de gestion. Dans les deux cas, l'acquisition des cédéroms peut obliger l'utilisateur à solliciter de son fournisseur de logiciel le développement d'une interface de chargement... puis à la payer.

Les autorités de BN-OPALE

Ce cédérom est unanimement loué par ceux qui le consultent. Il constitue en effet un instrument de travail irremplaçable pour qui souhaite utiliser ou connaître les autorités utilisées par la BNF. Certains s'intéressent tout particulièrement aux formes des noms de personnes ou de collectivités, d'autres aux autorités RAMEAU. Les titres uniformes constituent également un ensemble précieux. Les limites sont celles-là mêmes de BN-OPALE : on n'y trouvera pas les autorités relatives aux documents non imprimés.

En terme d'affichage, on pourra regretter que les codes de langue et nationalité des personnes physiques ne soient pas décodés pour l'affichage en clair de la notice. Dans ce même affichage, les symboles exprimant le type de relation (<, >, etc.) sont peu connus et nécessitent une familiarisation.

Quant à l'éventuelle récupération dans un système local, à supposer que celui-ci soit capable d'une véritable gestion d'autorité MARC, elle pose un problème : les renvois matière vers des formes associées, spécifiques ou génériques, ne permettent pas de distinguer entre un nom de personne, un nom commun, un nom géographique, etc. Cette faiblesse d'INTERMARC(A), qu'on ne retrouve pas dans les autres formats MARC d'autorité, est sans importance pour la BNF qui se sert de son numéro d'autorité pour gérer les liens. Mais elle ne peut que poser des problèmes à l'importation. Elle est incompatible avec la notion de format d'échange.

Le catalogue général des imprimés des origines à 1970

Malgré une interface de recherche malheureusement différente de celle des autres cédéroms, voilà encore un remarquable instrument de travail. On ne peut guère reprocher le caractère simplifié des notices et l'absence de contrôle d'autorité : on comprend bien que la BNF ne pouvait avoir les moyens d'effectuer un recatalogage rétrospectif complet, aux normes et formats actuels, de toutes ses collections ! Autre limite difficile tant que ne se généralisent pas des systèmes de codage des caractères plus complets : seuls sont traités les caractères latins.

Même si la récupération des données de ce cédérom n'a guère commencé, elle ne semble pas poser de problème particulier puisque si la liste des zones UNIMARC utilisée est courte, elle recoupe celle du cédérom de la Bibliographie nationale française, avec quelques rares ajouts ou particularités. On notera que la zone 461 (lien vers le titre d'ensemble) ne comprend que le numéro de la notice liée, ce qui est de peu d'intérêt : que la zone 503 (titre de forme) est présente alors qu'elle n'est pas signalée dans le cédérom de la Bibliographie nationale française ; qu'une zone 699, étiquette inconnue en UNIMARC, comprend le nom d'un thème dérivé de l'ancien plan de classement de la BNF ; qu'une zone 920 peut contenir une entrée auteur-titre (ce qui semble rare).

Enfin, il y a aussi des notices de renvoi auteur qui sont des sortes de notices d'autorité. Il ne faut évidemment pas les récupérer pour en faire des notices bibliographiques. Elles sont signalées par une valeur **x** ou **y** en position **6** du label, valeurs évidemment inconnues de l'UNIMARC bibliographique.

Les documents sonores, audiovisuels et multimédias

En attendant que ce cédérom comporte, comme son nom l'indique, des notices de documents audiovisuels et multimédias, les observations sont à l'heure où nous imprimons bornées au cas des documents sonores.

L'utilité d'un tel cédérom comme instrument de recherche n'est guère contestée. On observe en revanche un certain attentisme quant à la récupération. Certains, dans le monde des bibliothèques publiques, sont impressionnés par l'abondance des données fournies et se demandent s'il est opportun de les intégrer dans leur catalogue. Cette opinion n'est cependant pas unanime, et plusieurs fournisseurs de logiciels intégrés ont déjà été saisis de demandes de réalisation d'une interface de chargement.

Ces interfaces ne vont pas de soi, car derrière la question du format (une structure chapeau/sous-notice/sous-notice), il y a celle de la structure même des bases de données bibliographiques locales. Certains systèmes pourront préserver la structure source (ou plus probablement l'éclater en notices hiérarchiquement liées), d'autres devront l'aplatir en notices uniques et s'efforcer de récupérer l'information contenue dans les sous-notices dans des notes de contenu et/ou des zones de lien.

Il est possible comme avec le cédérom de la Bibliographie nationale française de fabriquer des notices d'autorité embryonnaires à l'importation puisque les formes rejetées sont fournies dans le bloc 9XX. Mais il faut souligner qu'il n'y a pas homogénéité entre les formes d'autorité de BN-OPALE et de BN-OPALINE. Il peut exister par exemple des différences entre les formes translitérées de noms de personne. Cela peut créer des incohérences dans la base locale, qui est généralement unique. Enfin, les notices comprennent en zone 970 (formes rejetées en 980) des autorités commerciales multiples (éditeur, distributeur, marque, producteur), notion aussi intéressante qu'inconnue dans les autres formats MARC comme dans les normes de catalogue.

Signalons enfin une particularité difficile à comprendre pour les candidats à la récupération de notices décrivant des cédéroms : celles-ci seront réparties entre les cédéroms DSAM et de la Bibliographie générale française, parce que, pour des raisons juridiques (la loi sur le dépôt légal), administratives (le partage des compétences entre départements de la BNF) et informatiques (la séparation entre les bases BN-OPALE et BN-OPALINE), elles sont créées dans l'une ou l'autre de ces bases.